

Nom Prénom de l'auteur et autrice

Date

Adresse

N° Siret

Nom du diffuseur

Adresse

FACTURE DE REVENUS ARTISTIQUES N°Année-Mois-Jour

OBJET : Lecture publique, présentation de « mon livre » ou de « mon œuvre »

Montant TTC de la rémunération : 447,76 €

Montant TTC de la rémunération à verser à l'auteur·rice : 447,76 €

Mention facultative : En outre, le diffuseur verse une participation de 1,1 % de la rémunération brute :

- Contribution diffuseur de 1 % : 4,48 €
- Formation professionnelle de 0,10 % : 0,45 €

Montant total à verser par le diffuseur à l'URSSAF ARTISTES-AUTEURS : 4,93 €

Renseignements : <https://www.artistes-auteurs.urssaf.fr/aa/accueil>

❖ TVA non applicable selon l'article 293B du Code général des impôts.

Fait à :

Le :

Signature :

Pour frais de recouvrement, en cas de retard de paiement : 40 € par facture (art. L441-6 du Code de Commerce). Pénalités de retard : 10 % (loi LME du 4 août 2008 et art. L441-6 du Code de Commerce).